



Retention de permis de conduire

Par **bougenard**, le **07/06/2010** à **22:31**

Bonjour,

Le 12/04/2010 a 14heures45

suite a un dépassement de la vitesse maximale autorisée de plus de 50 km/h, 141 km/h pour 70km/h mon permis de conduire fais l'objet d une rétention.

Suite a cette rétention j ais écrit au procureur de la république

luis demandant de bien vouloir réexaminer mon dossier pour les motif suivant

Utilisation d un Cinémomètre non conforme au certificat d examen de type de celui-ci

et que conformément au DECRET N°61-501 du 03 Mai 1991 modifier par le DECRET N° 200-1234 du 14 Octobre 2009

je ne dépassais pas la vitesse maximal autorise

J ais eu une raiponce par courrier m informant que le RDV au tribunal ais annuler et que je serai

convoque ultérieurement

ma question est a quoi je Doig m attendre ?

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **07/06/2010** à **23:00**

Bonjour,

Avez-vous lu le post-it spécial "excès de vitesse" ? probablement pas, donc lisez-le et revenez nous poser les questions complémentaires.